



Désarmement et non-prolifération nucléaire

n° 2 • 10-2020

Lettre d'information parlementaire

Le compte à rebours est engagé. Plus que quatre ratifications et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) entrera en vigueur, 90 jours après le dépôt à l'ONU de la cinquantième ratification. Et ce malgré toutes les pressions exercées par les puissances nucléaires et leurs alliés pour entraver le processus. Une première étape indispensable pour engager la dynamique d'élimination des armes nucléaires.

C'est une grande avancée pour le désarmement, alors que nous assistons à une remise en cause — unilatérale le plus souvent — des différents accords de contrôle des armements.

Lors de son intervention devant l'Assemblée générale de l'ONU le 22 septembre 2020, le président Macron s'est lancé dans un vibrant plaidoyer en faveur du multilatéralisme, soulignant que le contexte actuel nous « impose d'inventer de nouvelles solutions internationales ». Avec comme premier des cinq objectifs mis en avant : « la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et contre le terrorisme, qui menacent au premier chef notre sécurité collective ».

Or, justement, c'est pour faire face au blocage des instances onusiennes chargées du désarmement, qu'a été mise en place la démarche nouvelle d'élaboration du TIAN afin de faire progresser la sécurité !

C'est pourquoi, entrer dans le processus du TIAN représenterait pour la France une réelle opportunité d'œuvrer à la « construction d'un ordre international contemporain qui permettra de tenir les générations futures à l'écart du fléau de la guerre » que le président appelle de ses vœux.

Jean-Marie Collin & Patrice Bouveret

1) <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/09/22/declaration-du-president-emmanuel-macron-pour-la-75e-session-de-lassemblee-generale-des-nations-unies>

Actualités

Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

Australie • À l'image des groupes d'étude en France, 21 parlementaires australiens (la plupart issus du parti travailliste) ont créé un groupe nommé « Les amis du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ». Ce forum non partisan permet aux députés de se rencontrer et d'interagir avec les défenseurs du désarmement et de la non-prolifération nucléaires sur les questions relatives au traité, et de discuter des moyens d'en assurer le succès.

Malte • Le ministre des Affaires étrangères de Malte a signé le TIAN le 25 août et déposé les instruments de ratifications auprès de l'ONU à l'occasion de la Journée internationale de la paix (21 septembre).

Union interparlementaire • L'UIP a envoyé une lettre « aux présidents de parlement des États non parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires » pour leur rappeler la résolution adoptée en 2014 sur le rôle des Parlements dans l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires et pour solliciter leur « soutien pour faire connaître cet instrument » et « susciter un débat constructif sur les armes nucléaires, la menace de leur prolifération et le désarmement nucléaire ». Elle est signée par son secrétaire général Martin Chungong, sa présidente Gabriela Cuevas Barron, et Beatrice Fihn directrice de ICAN internationale.

<https://bit.ly/2ZrIFWp>

Union interparlementaire • À la cinquième conférence mondiale des présidents de Parlement (19 et 20 août 2020), une déclaration sur « Les parlements mobilisés pour un multilatéralisme plus efficace qui apporte la paix et le développement durable aux peuples et à la planète », adoptée par consensus, souligne (parag. 17) que « les États doivent respecter leurs obligations en vertu des accords internationaux dans tous les domaines, notamment le désarmement et la non-prolifération ».

<https://bit.ly/35pOjMq>

Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

À LA DATE DU 1^{ER} OCTOBRE 2020 :

signature : 84 États (Malte, dernier État signataire le 25 août) ;

ratification : 46 États* (Irlande, Nigeria, Niue le 6 août, Saint-Christophe-et-Niévès le 9 août, Malte le 21 septembre, Malaisie le 30 septembre).

*Rappel : 50 ratifications sont nécessaires pour son entrée en vigueur.

Désarmement et non-prolifération nucléaire

Croix-Rouge française • Par la voix de son directeur et de treize autres homologues (des Croix-Rouge et Croissant-Rouge de l'Australie, Belgique Espagne, Suède, Norvège, Italie...) a été publié une tribune (*Le Monde*, 6 août 2020) à l'occasion des commémorations des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki. Les signataires rappellent que « *le monde s'achemine dangereusement vers une nouvelle course aux armes nucléaires, menaçant la survie même de l'humanité. C'est une réalité que nous ne pouvons accepter* ». Ils soulignent « *qu'aucune nation aujourd'hui ne serait en mesure de faire face aux conséquences de l'explosion d'une bombe atomique* » et que la « *seule ligne de conduite responsable est la prévention* » de toute utilisation d'arme nucléaire.

<https://bit.ly/33xpifQ>

Allemagne • D'anciens diplomates allemands accrédités à la Conférence du désarmement à Genève appellent à des efforts accrus pour réduire les dangers du nucléaire, renforcer le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) qui « *reste le cadre indispensable*

pour la non-prolifération nucléaire, le désarmement nucléaire et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ». Parmi leurs recommandations ils demandent « *que la négociation sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires débute* » et qu'elle couvre également « *les stocks existants de matières fissiles* ».

<https://bit.ly/3hyeLWx>

Chine • Extraits du Document de position sur le 75^e anniversaire de la création de l'ONU : « *Les pays dotés d'armes nucléaires doivent réaffirmer qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée, renoncer aux politiques de dissuasion nucléaire fondées sur le recours en premier aux armes nucléaires, réduire le rôle des armes nucléaires dans la politique de sécurité nationale, cesser de développer et de déployer le système mondial de défense antimissile, et prévenir l'arsenalisation de l'espace et la course aux armements dans l'espace, afin de promouvoir l'équilibre et la stabilité stratégiques mondiaux.* »

Budget nucléaire : quel « Jour d'après » ?

En mars dernier, alors que la France se confine pour cause de pandémie, les tribunes en faveur du *Jour d'après* furent nombreuses. Soixante parlementaires ont, par exemple, appelé à « *préparer, tous ensemble, le jour d'après* » pour penser le climat, la biodiversité, la solidarité, la santé et la justice sociale... À l'heure des débats budgétaires pour 2021, il serait bon que souffle le « *vent du changement* ».

Malheureusement, tout porte à croire que dans le domaine militaire — et tout particulièrement au niveau de la politique de dissuasion nucléaire — les crédits évoluent encore à la hausse.

Le projet de loi de finances pour l'année 2021, publié le 29 septembre par le ministère des armées prévoit d'allouer 5 milliards d'euros rien que pour l'arsenal nucléaire, sur les 49,7 milliards d'euros de budget militaire. En n'oubliant pas qu'il s'agit là uniquement des crédits d'équipement, ne comprenant pas, par exemple, la part de la masse salariale du personnel affecté à la dissuasion nucléaire, ni certains crédits concernant le démantèlement et la gestion des déchets nucléaires...

Le budget pour la période 2021/2025 prévoit une dépense publique de 27,82 milliards (puisque déjà 4,45 Mds € en 2019 et 4,735 Mds€ en 2020 ont été dépensés selon la LPM) pour moderniser et lancer le renouvellement de l'ensemble des systèmes d'armes nucléaires. En 2019 cela représentait une dépense de 8 466 € par minute, qui va continuer d'augmenter et devrait atteindre 11 445 € (soit un budget annuel de 6 milliards d'euros) à partir de 2024 !

Nous ne le dirons jamais assez : en l'absence de l'organisation d'un véritable débat sur l'arme nucléaire au sein du Parlement, le vote annuel du budget est la rare occasion où les parlementaires peuvent questionner le gouvernement sur la pertinence de la dissuasion et ouvrir une réflexion démocratique.

Ce qui est choquant dans cette volonté de poursuivre une politique de défense qui s'appuie sur une arme de destruction massive, c'est que celle-ci n'est en rien cohérente avec le « Jour d'Après »...

DU CÔTÉ DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Lyon signe l'Appel des villes

À l'occasion de la « Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires de l'ONU, le 26 septembre, Lyon a signé l'Appel des villes d'ICAN au cours d'une cérémonie à l'Hôtel de ville en présence de Sonia Zdorovtsoff, adjointe déléguée aux Relations et coopérations internationales, au nom du maire de Lyon, Grégory Doucet : « *Cette signature est une nouvelle manifestation de l'engagement de notre ville à œuvrer en faveur de la sécurité des populations* »...

Du 6 au 9 août : 4 jours d'action

Du 6 au 9 août — dates des 75^{ème} commémorations des bombardements atomiques sur Hiroshima et Nagasaki — à Dijon et Valduc, de nombreuses actions ont été réalisées par le collectif Bourgogne Franche-Comté pour l'abolition des armes nucléaires. Le but était d'informer la population sur la menace des armes nucléaires ou encore d'interpeller les salarié-e-s du Centre CEA de Valduc sur une future reconversion de leur site.

Le bilan complet est à retrouver sur : <https://bit.ly/2ZyBAmX>

Dissuasion nucléaire en bref...

Poker • Dans la nuit du 15 au 16 septembre, les Forces aériennes stratégiques ont mené un exercice nucléaire *Poker* — le troisième de l'année — qui consiste à simuler une frappe nucléaire. Il semble que les FAS soient pleinement performantes, car à chaque fois leur mission est un succès : une catastrophe humanitaire virtuelle.

Le Suffren • Le premier SNA (sous-marin nucléaire d'attaque) du programme Barracuda, désormais basé à Toulon, poursuit ses essais en vue d'une livraison prévue au cours de ce second semestre et d'une admission au service actif en 2021.

« Il est temps de déterrer les déchets des essais nucléaires de la France au Sahara algérien »

par Patrice Bouveret, directeur de l'Observatoire des armements et Jean-Marie Collin, co-porte-parole d'ICAN France

Plus de cinquante ans après le dernier essai nucléaire français au Sahara, le passé nucléaire de la France ne doit plus rester enfoui dans les sables. Il est temps de déterrer les déchets provenant des 17 essais réalisés, entre 1960 et 1966, par la France au Sahara, pour assurer la sécurité sanitaire des générations actuelles et futures, préserver l'environnement et ouvrir une nouvelle ère des relations entre l'Algérie et la France.

La France a fait détoner 210 engins nucléaires entre 1960 et 1996. Après de nombreuses mobilisations – de la société civile, des médias, des parlementaires... – et moult péripéties, une prise en compte des dégâts environnementaux et sociaux a eu lieu en Polynésie et un travail de réparation a été entrepris. Rien de tel en Algérie.

Travail commun sur les questions mémorielles

À plusieurs reprises ces dernières années, les autorités algériennes et françaises ont manifesté leur volonté de traiter la question des conséquences des essais nucléaires. Des commissions mixtes ont été mises en place pour faire des propositions. Sans résultat. En juillet, les présidents Emmanuel Macron et Abdelmadjid Tebboune ont annoncé leur volonté de poursuivre le travail commun sur les questions mémorielles pour lequel deux personnalités ont été nommées [les historiens Abdelmadjid Chikhi et Benjamin Stora]. Le président algérien a précisé que « la seule compensation envisageable est celle des essais nucléaires », ajoutant que « les séquelles sont encore vives pour certaines populations, notamment atteintes de malformations ».

Matériel contaminé enterré

Progressivement, les informations sur les différents accidents (dont celui de « Béryl », à In-Ekker, le 1^{er} mai 1962) et les pollutions qui ont été créées furent révélées grâce à des acteurs indépendants. Pourtant, la présence sur les sites de Reggane [où un accident a eu lieu le 13 février 1960] et d'In-Ekker de déchets non radioactifs au sol, de matériel contaminé par la radioactivité volontairement enterré, et enfin, de matières radioactives (sables vitrifiés, roches contaminées) issues des explosions nucléaires présentes à l'air libre, sur un des flancs de la montagne Taourirt Tan Afella, reste un sujet tabou.

Sur la base de témoignages, de visites de terrain et de recueil de documents, dont un rapport classé « confidentiel défense », versé aux archives du ministère de la défense et non déclassifié, nous publions une étude – *Sous le sable, la radioactivité ! Les déchets des essais nucléaires français en Algérie : analyse au regard du traité sur l'interdiction des armes nucléaires* (publiée par la Fondation Heinrich Böll et disponible en ligne sur ican-france.org ou obsarm.org) – qui dresse un premier inventaire de l'ensemble de ces déchets, radioactifs ou non, abandonnés par la France. Cette présence engendre des risques sanitaires importants pour les populations locales, les générations futures, tout comme pour l'environnement.

Ni contrôles ni mesures d'interdiction

Les zones actuellement suspectées d'abriter du simple tournevis contaminé par la radioactivité aux avions et chars ne font pas l'objet de contrôles radiologiques réguliers ni de mesures d'interdiction. De même, les populations locales ne sont pas sensibilisées aux risques sanitaires et aucun suivi médical spécifique n'a été mis en place. Dans quelques décennies, des archéo-

logues pourraient bien s'interroger sur la présence de vestiges en plein désert comme ce blockhaus de commandement, surnommé « le Sphinx », ou ces étranges cuves en acier cimentées contenant des pastilles de plutonium... L'histoire des expérimentations nucléaires françaises ne s'est pas terminée avec le départ des militaires et des scientifiques français du Sahara.

Avec l'adoption à l'ONU, par l'Algérie et 121 autres États, le 7 juillet 2017, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), la question des expérimentations nucléaires françaises trouve une raison supplémentaire de sortir du déni. Le TIAN, en plus des interdictions créées (emploi, fabrication, menace, assistance, financement...), a la particularité de prendre en compte les conséquences des expérimentations nucléaires et d'introduire des obligations positives avec ses articles 6 (« assistance aux victimes et remise en état de l'environnement ») et 7 (« coopération et assistance internationales »).

Si la France n'a cessé de dénoncer ce traité, l'Algérie s'est au contraire positionnée comme sa fervente partisane. Elle est engagée dans le processus de ratification pour devenir un État membre. L'entrée en vigueur du TIAN est proche, car il est déjà ratifié par 44 États sur les 50 minimaux requis, il vient compléter le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (1968) et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (1996). Une fois le TIAN en vigueur, Alger devra mettre en œuvre ses différentes obligations. Mais cela ne sera pleinement possible qu'avec l'aide technique de la France et l'apport d'informations sur les zones où elle a enterré les déchets.

Prendre une décision politique

L'opposition frontale de la France au TIAN ne peut pas être un argument pour conserver encore plus longtemps des données susceptibles de mettre un terme à un problème humanitaire. De plus, cela serait un contresens au processus de « réconciliation entre les peuples français et algérien » [selon les mots d'Emmanuel Macron] engagé, en juillet 2020, avec les nominations de Benjamin Stora et d'Abdelmadjid Chikhi par les présidents des deux pays. En effet, comment ce travail mémoriel pourrait-il laisser de côté plusieurs dizaines de milliers d'Algériens – « les populations laborieuses des oasis » – qui ont participé à cette sombre aventure atomique et qui en subissent encore les effets ?

La création d'une « mémoire commune » fait d'ailleurs partie des recommandations que nous présentons. Si, pour certaines d'entre elles (expertise radiologique, étude sanitaire sur le risque transgénérationnel), la mise en œuvre nécessitera du temps, d'autres peuvent être engagées sur simple décision politique. Ainsi, la ministre française des armées peut rapidement transmettre aux autorités algériennes la liste des zones d'enfouissement des déchets. Cette demande est désormais relayée par des députés. De même, certains critères de la loi Morin [relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français] doivent être revus (comme cela a été le cas en Polynésie) pour permettre enfin aux populations victimes de déposer un dossier d'indemnisation. Alger peut, de son côté, améliorer la situation humanitaire par des campagnes de prévention et d'information plus visibles (renforcement des clôtures, sensibilisation aux risques radiologiques) autour des zones d'essais et des villages proches.

Il est temps que la France ouvre ses archives et mette en œuvre de façon rapide ces mesures, pour sortir du déni ce chapitre sur les essais nucléaires.

Suggestion d'initiatives...

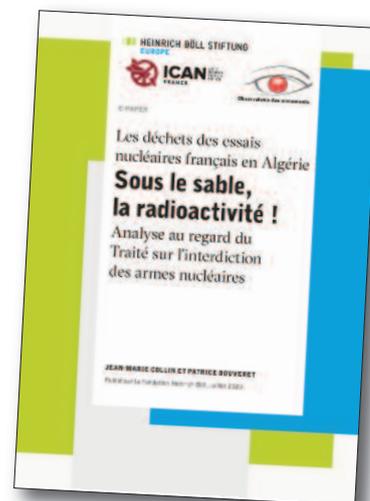
Question sur les déchets des essais nucléaires de la France en Algérie

Entre 1960 et 1966, la France a réalisé 17 essais nucléaires en Algérie, territoire alors français puis indépendant. Ces essais atmosphériques et souterrains ont été effectués sur les sites de Reggane et d'In Ekker, dans le sud du Sahara. Si aujourd'hui, les connaissances sur ces essais, les accidents et leurs conséquences sont plus nombreuses, il manque toujours des informations précises concernant la présence de grandes quantités de déchets nucléaires et non nucléaires laissés par la France. Ces déchets ont pour la plupart été enfouis volontairement dans les sables. En 1997, le rapport (n° 179) du sénateur Christian Bataille, de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques français, reconnaissait que « sur la question des déchets qui auraient pu résulter des campagnes d'essais réalisées au Sahara, il n'existe aucune donnée précise ». Une étude publiée par ICAN France et l'Observatoire des armements en août 2020, *Sous le sable, la radioactivité ! Les déchets des essais nucléaires français en Algérie : analyse au regard du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires*, dresse un inventaire de l'ensemble de ces déchets, notamment radioactifs, présents sur ces sites pour que le « passé nucléaire » ne reste plus enfoui dans les sables. Elle propose des recommandations pour améliorer la situation humanitaire, sanitaire et environnementale de ces territoires.

M/M^{me} le député(e), M/M^{me} le sénateur demande à la ministre de l'environnement quelles mesures techniques la France compte prendre pour régler ce problème environnemental grave et mettre ainsi un terme aux dangers que courent les générations actuelles et futures de ces zones.

M/M^{me} le député(e), M/M^{me} le sénateur demande à la ministre des armées si elle entend publier la liste des zones où ces déchets ont été enterrés.

Ressource



Sous le sable, la radioactivité

ICAN France & Observatoire des armements

Publiée par la fondation Heinrich Böll Stiftung, cette étude dresse un état des lieux des déchets abandonnés par la France dans la Sahara algérien suite aux 17 essais nucléaires qu'elle y a réalisés entre 1960 et 1966. Une analyse au regard des obligations nouvelles incluses dans le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en cours de ratification par l'Algérie.

Cette étude a été réalisée par Patrice Bouveret directeur de l'Observatoire des armements et Jean-Marie Collin co-porte-parole de ICAN France.

Août 2020, 60 pages.

DISPONIBLE : En français :

<https://bit.ly/2ZmODrC>

En anglais : <https://bit.ly/33flnmn>

NOUS SUIVRE SUR TWITTER :



@obsarm

@ICAN_France



ICAN France, est le relais national de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN). Cette campagne,

lancée en 2007, regroupe 570 organisations non gouvernementales partenaires dans 103 pays. Elle vise à mobiliser les citoyens pour faire pression sur leurs gouvernements afin de signer et de faire ratifier le traité d'interdiction des armes nucléaires ouvert à la signature depuis le 20 septembre 2017. ICAN a reçu le prix Nobel de la paix en 2017 pour son action de mobilisation des opinions publiques sur les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires et la promotion d'un outil juridique contraignant auprès des États : le Traité d'interdiction des armes nucléaires adopté à l'ONU par 122 pays le 7 juillet 2017.

PLUS D'INFORMATION SUR ICAN FRANCE : www.icanfrance.org

CONTACT : Jean-Marie Collin, expert, co-porte-parole,
coordination@icanfrance.org • 06 37 94 62 41



L'Observatoire des armements est un centre indépendant d'expertise et de documentation, ouvert au public, créé en 1984. Les activités de recherche

de l'Observatoire des armements sont centrées plus particulièrement sur deux axes : les transferts et l'industrie d'armement ; les armes nucléaires et leurs conséquences. Pour faire connaître son activité et ses travaux de recherche, l'Observatoire publie une lettre d'information, *Damoclès*, ainsi que des études et des ouvrages comme *Exigez ! Un désarmement nucléaire total*, avec Stéphane Hessel et Albert Jacquard ou *Résister à la militarisation : le Garm, Lyon, 1967-1984*. Au fil des années, l'Observatoire des armements est devenu un interlocuteur incontournable et un centre ressource pour les médias, les responsables politiques, les chercheurs, la société civile, tant français qu'étrangers.

PLUS D'INFORMATION SUR L'OBSERVATOIRE : www.obsarm.org

CONTACT : Patrice Bouveret, directeur,
patricebouveret@obsarm.info • 06 30 55 07 09